



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-029-2023-04

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2023

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Service régional de l'architecture et des espaces patrimoniaux

IDF-2023-04-06-00049 - ARRÊTÉ DRAC 2023-028 portant désignation d'une architecte des Bâtiments de France, conservatrice d'un monument historique appartenant à l'Etat (2 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2023-04-06-00049

ARRÊTÉ DRAC 2023-028 portant désignation
d'une architecte des Bâtiments de France,
conservatrice d'un monument historique
appartenant à l'Etat

ARRÊTÉ DRAC 2023-028
**portant désignation d'une architecte des Bâtiments de France,
conservatrice d'un monument historique appartenant à l'Etat**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le code du patrimoine, notamment l'article R. 621-69 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du ministère chargé de la culture, notamment son article 5 ;
- VU l'arrêté n° MCC000021320030 du 1^{er} février 2023 portant affectation de Madame Astrid DE LARGENTAYE, architecte et urbaniste de l'Etat, comme adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines ;
- SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles et après avis de la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines;

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Astrid DE LARGENTAYE, architecte des bâtiments de France, est désignée conservatrice de l'ancienne abbaye de Port-Royal-de-Champs à Magny-les-Hameaux (78).

À ce titre, elle assure notamment la veille sanitaire, le suivi et la surveillance des travaux d'entretien pour le compte de l'État. Elle est amenée à donner un avis sur tous les travaux autres que ceux d'entretien. Elle formule un avis sur les manifestations exceptionnelles au titre de la conservation des biens.

Article 2 :

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région Île-de-France, Préfecture de Paris, et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 6 avril 2023

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles

« *signé* »

Laurent ROTURIER